

DECRET N° 2004-412 DU 23 JUILLET 2004

Portant approbation des états financiers du
Centre National de Sécurité Routière (CNSR)
pour l'exercice clos au 31 décembre 2003.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2004-252 du 04 mai 2004 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2004-034 du 29 janvier 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Travaux Publics et des Transports ;
- Vu** le décret n° 99-514 du 02 novembre 1999 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'Economie ;
- Vu** le décret n° 87-443 du 29 décembre 1987 portant approbation des statuts du Centre National de Sécurité Routière ;
- Sur** rapport conjoint du Ministre des Travaux Publics et des Transports et du Ministre des Finances et de l'Economie ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 14 juillet 2004 ;

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Sont approuvés, les états financiers du Centre National de Sécurité Routière (CNSR) pour l'exercice clos au 31 décembre 2003 tels qu'ils figurent en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 23 juillet 2004

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Grégoire LAOUROU

Le Ministre des Travaux Publics
et des Transports,



Ahamed AKOBI .-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MTPT4 MFE 4 AUTRES
MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-
DLC3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3
UNIPAR FDSP 02 JO 1.